

Journée pluridisciplinaire
Programme de recherche
« **Droit et Objets connectés** »
Université Côte d'Azur
Faculté de Droit de Nice

DROIT ET OBJETS CONNECTÉS

**TABLES RONDES
DU 15 NOVEMBRE 2019**

9h00-17h00



L'esprit de ces tables rondes est d'échanger de façon informelle, dynamique et ouverte entre juristes et non-juristes, de sorte à identifier la manière dont les différents champs disciplinaires et les acteurs de la vie économique concernés par l'essor actuel des « objets connectés » appréhendent, le cas échéant, les questionnements juridiques suscités en pratique par ce phénomène.

Il convient par conséquent que les différents intervenants répondent aux questions suivantes, en se fondant au besoin sur des situations concrètes : Quelles sont les métamorphoses provoquées par l'essor des objets connectés dans différents domaines (santé, protection des data, gestion d'une métropole, automatisation des relations contractuelles...) ? Existe-t-il de nouveaux risques - notamment juridiques - que cet essor est susceptible d'engendrer ? Plus généralement, quelle est la place du droit dans l'accompagnement de ce phénomène ?

▭ OBJETS CONNECTÉS ET ASPECTS ÉCONOMIQUES ET TECHNOLOGIQUES

▭ OBJETS CONNECTÉS ET TERRITOIRES

▭ OBJETS CONNECTÉS ET DATA

▭ OBJETS CONNECTÉS ET SANTÉ

Chaque intervenant peut choisir de s'exprimer dans le cadre d'un ou plusieurs ateliers. Les intervenants sont, naturellement, libres, selon leurs affinités et leurs habitudes de travail, de développer plus particulièrement, voire d'axer entièrement leurs interventions sur des exemples concrets, susceptibles d'illustrer la thématique. Les interventions seront de courte durée (10 minutes maximum), de sorte à laisser une large part aux débats.

DROIT ET OBJETS CONNECTÉS PRÉSENTATION DU PROJET

Le présent projet s'inscrit dans un axe de réflexion entamé depuis quelques années par les chercheurs juristes du GREDEG sur les relations entre le droit et les progrès numériques. Il s'appuie sur le constat, avéré, que les progrès numériques se réalisent à une vitesse considérable, qui dépasse de loin le rythme habituel de la « fabrique » du droit. Ce décalage est naturellement accentué par le contexte de la globalisation et l'émergence sur ce nouveau terrain du droit d'entreprises « cruciales » au pouvoir économique considérable et à la pointe de l'innovation numérique. Or, à bien des égards, ces phénomènes mettent à mal les concepts juridiques préexistants, pensés à une échelle nationale, pour l'entreprise capitaliste du 19^{ème} siècle.

De façon plus générale, le thème interroge profondément la méthode de la régulation juridique de ces phénomènes qui, de fait, déclenchent souvent une réaction juridique tardive et imparfaite, qui gagnerait pourtant à être repensée dans son approche même. Parmi les phénomènes au cœur de la problématique soulevée, se trouve le développement des objets connectés. Il en est résulté des technologies révolutionnaires comme les blockchains et les smartcontracts qui, en pratique, permettent la mise en place de systèmes juridiques numériques autonomes, qui se passent du juge et de l'avocat. De nombreux problèmes sont alors posés, notamment l'application dans ce cadre des règles de la responsabilité civile et la protection des données personnelles.

En somme, l'articulation de ces systèmes avec les règles de droit classiques engendre un besoin impérieux de clarification et d'identification des problèmes juridiques et, assurément, de propositions d'évolutions législatives à même d'accompagner le développement de ces technologies. Le projet de recherche a précisément pour objet de répondre à ces besoins.

La recherche sera à finalité juridique. Néanmoins, elle sera enrichie d'analyses extra-juridiques (économique, sociologique, philosophique, informatique, etc.).

LAW AND CONNECTED OBJECTS - PRESENTATION OF THE PROJECT

The current project is part of a wider research, initiated few years ago by members of the GREDEG laboratory, on the topic of relationships between law and digital progress. According to this research, digital progress goes far faster than the usual speed of "law's factory". This time lag is strongly amplified in the context of globalization and emergence of "crucial sized" firms detaining considerable economic power and on the top of digital innovation. The central point is that, in many ways, these phenomena thwart the existing rule of law, figured out domestically for 19th century's classic capitalist firm.

More generally, this issue deeply questions these phenomena's legal regulation method, that usually trigger a delayed and imperfect legal answer, which has nevertheless to be rethought in its own approach. Among the phenomena triggered off by this evolution, stands the development of connected objects. It accounts for revolutionary technologies such as blockchains and smart contracts which, actually, allow the existence of digital law systems without any judge or lawyer. Consequently, many legal difficulties appear, especially compliance with tort law and personal data protection.

In sum, the articulation of these new systems with classic law generates a strong need for legal problems' clarification and identification, and, obviously, for evolutionary legislative proposals fitted to such tech development. Addressing those needs is precisely this project's goal. The research will be conducted in a specifically legal perspective. However, it will also be enriched with non-legal analyzes (economics, sociology, philosophy, computer science, etc.).